

Le désarmement général et complet [Albert Willot]

Autor(en): **Sidjanski, Dusan**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **16 (1966)**

Heft 3

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tique et de se mettre à chaque fois sous le patronage d'un archevêque et, pour le 2^e congrès, d'un certain nombre d'évêques, ils ne purent éviter de déchaîner des réactions violentes, qui retentirent à Rome au point de neutraliser la sympathie que le pape pouvait ressentir à l'endroit de ces initiatives. Mais ce qui rendit surtout impossible de renouveler l'expérience, en dépit du succès religieux et apostolique de ces assemblées, fut l'énorme fossé que l'expulsion des religieux, puis la dénonciation unilatérale du Concordat ne tardèrent pas à creuser en France entre l'Eglise et l'Etat, ruinant les espérances de compréhension mutuelle. Ces deux congrès avaient cependant manifesté dans la masse du clergé français un grand désir de se débarrasser du contexte politico-social qu'une histoire lourde de malentendus dressait comme un obstacle entre elle et les masses populaires, et d'adapter aux besoins autant qu'à la psychologie de leur temps leur ministère religieux. Bien des idées ou suggestions qui semblent toutes récentes, émergèrent alors : que la France aussi peut être un « pays de mission », que l'organisation du clergé ne répond plus aux besoins, qu'il faut faire appel aux religieux et aux « instituts séculiers », dont on propose précisément la formule, découper les paroisses en quartiers, adopter un catéchisme national, ou même adoucir la discipline du jeûne eucharistique et abandonner la location des chaises dans le sanctuaire.

On notera l'apparition de la collection « Histoire et Sociologie », dont ce livre forme l'un des tout premiers volumes. Elle a pour directeurs Gabriel Le Bras et Jean Gaudemet. Il s'agit « d'études sur le développement de la société ecclésiastique, conduites généralement avec une préoccupation canonique ».

Fribourg

M.-H. Vicaire

ALBERT WILLOT, *Le désarmement général et complet*. Préface de M. André de Staerke. Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles, 1964. In-8°, 137 p. Etudes de Science Politique.

L'ouvrage de M. Willot est tourné vers l'avenir. En partant des problèmes-pilotes du désarmement, il essaye de répondre à la question concrète : comment construire des structures internationales qui permettent d'assurer le désarmement général ? L'auteur a le mérite de ne pas se limiter à une analyse des problèmes actuels mais de proposer des solutions constructives.

Dans une première partie, il aborde quatre problèmes-clé. D'abord celui de l'équilibre des forces à maintenir sans qu'un partenaire tire avantage du désarmement pour renforcer sa position. C'est là un cercle vicieux dont on ne peut sortir, d'après lui, qu'en s'attaquant à la préoccupation qui en constitue le fondement, à savoir la garantie contre l'agression. Le deuxième point qui se réfère à la vérification de l'accomplissement des stipulations du traité de désarmement dépend des structures mises en place ainsi que de leur exécution. Il est ainsi intimement lié à la solution d'ensemble. En troi-

sième lieu, l'auteur constate que la Grande-Bretagne n'arrêterait en rien — et bien au contraire augmenterait relativement — «la puissance militaire du plus peuplé, du plus extrémiste, du moins scrupuleux des Etats contemporains», la Chine. Selon lui, il n'est guère qu'une solution : «Elle consisterait à doter *le tiers garant et inspectant* d'une puissance militaire telle qu'elle constituerait non seulement un élément suffisant de dissuasion à tout recours à la force par un des Etats parties au traité de désarmement, mais également un facteur approprié de dissuasion et un moyen d'endiguement militaire vis-à-vis de la Chine populaire et des autres Etats qui refuseraient de désarmer». On peut se demander s'il n'y a pas lieu d'envisager d'admettre la Chine dans les organisations internationales pour la faire sortir de son isolement agressif, ainsi que d'exiger le respect de tous les Etats, parties ou non au traité, d'un minimum de règles garantissant le désarmement et le maintien de la paix en vertu de la norme naissante «*pax est servanda*». Cet aspect se rattache par ailleurs à la question de l'assurance du respect de la légalité internationale ainsi qu'à l'intervention à l'égard des tiers. L'auteur conclut à la nécessité de créer une Agence de Désarmement, autorité indépendante, forte et distincte de l'ONU.

La deuxième et la troisième partie contiennent des orientations, commentaires ainsi que les statuts de l'Agence et le projet d'un traité de désarmement. L'Agence a pour mission d'empêcher des chocs armés entre Etats, de vérifier le désarmement et les niveaux d'armement autorisé, de procéder à la réduction globale des armements et, à titre de missions dérivées, d'exercer la police de la haute mer et de porter secours civil d'urgence.

Quant au traité, il institue une Organisation internationale de désarmement avec un Conseil composé des Etats membres (avec un secrétaire général et deux adjoints), une Présidence qui comprend un président et plusieurs vice-présidents. Le rôle essentiel est confié à ces deux organes : le Conseil constate l'agression à la majorité des deux tiers de ses membres et décide des interventions militaires ; la Présidence est chargée d'assurer l'exécution des missions de l'OMD, à savoir d'intervenir, de contrôler ou de réduire des armements. Pour garantir à la fois la puissance et l'impartialité des forces qui relèvent de la Présidence de l'OMD, l'auteur propose que soit établie une citoyenneté de l'OMD. Ainsi l'auteur cherche-t-il à accentuer certains traits supranationaux de l'OMD, notamment par la procédure (majorités qualifiées sans exception), par le rôle central de la Présidence dont relèvent les bases militaires et les instruments de contrôle, ainsi que par une citoyenneté propre à l'Organisation. Quelles que soient les critiques que pourraient susciter ce projet, quelle que soit la possibilité de le voir traduit en faits, il faut savoir gré à M. A. Willot d'avoir présenté des propositions constructives. Celles-ci ont le mérite de faire réfléchir et de constituer, peut-être, un point de départ pour divers efforts entrepris dans le sens d'un désarmement général te complet.

Genève

Dusan Sidjanski